

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DESIGNATION DES ENTREPRISES HABILITEES POUR LE
RACCORDEMENT DES HABITANTS AUX RESEAUX D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT**

N°32/2021

Département du Gard Canton d'Uzès Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 04/06/2021			
Date de la convocation 01/06/2021 Date d'affichage de la convocation 01/06/2021 Date d'affichage de la délibération		L'an deux mil vingt-et-un, le quatre Juin, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur GAYTE Xavier			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		1 – Monsieur GAYTE Xavier	x		
		2 – Madame CREISSEN Viviane	x		
		3 – Monsieur SERRES Hervé	x		
Nombre de conseillers: 11		4 – Monsieur FORIEL Jonathan Loup	x		
En exercice	10	5 – Madame CLAUDIA Elodie		x	Anthony PESENTI
Quorum	6	6 – Monsieur PESENTI Anthony	x		
Présents	9	7 – Monsieur PAUL François	x		
Représentés	1	8 – Madame GIULIANI Stéphanie	x		
Votants	10	9 – Madame DURANDO Françoise	x		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN		10 – Monsieur LAURENT Gilbert	x		
Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture le 10/06/2021 Et publication au modification du 11/06/2021		Sens du vote : Pour: 10 Contre: 0 ADOPTION À L'UNANIMITÉ			

Considérant que les interventions sur le réseau d'eau potable et d'assainissement de la commune doivent être réalisées par des entreprises habilitées par la commune dans le cadre de sa régie municipale

Considérant que les habitants doivent pouvoir avoir le choix de plusieurs entreprises habilitées pour les travaux de raccordement.

Considérant que les entreprises doivent respecter un cahier des charges identiques

Considérant que le choix de l'entreprise de terrassement sera laissé libre au demandeur. Seule la « fontainerie » et le raccordement à l'assainissement seront réalisés par une des entreprises habilitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **de désigner** les 4 entreprises suivantes comme habilitées à intervenir sur le réseau d'eau potable et d'assainissement
 - o REFALO Jean-Marc, Les olivettes 30700 St HYPPOLYTE DE MONTAIGU
 - o SAS BAZALGETTE, 30580 FONTARECHE
 - o DAVID José, 3 Ancienne Route d'Ales 30700 SERVIERS LABAUME
 - o SAORIN Sébastien, Village 30330 LA BASTIDE D'ENGRAS

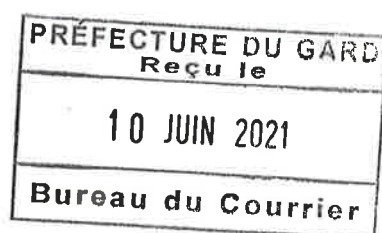
- **d'approuver le cahier des charges** de raccordement annexé à la délibération :

Fait et délibéré les jours, mois et ans
susvisés

Signature du Maire



Xavier GAYTE



Annexe : cahier des charges du raccordement au réseau d'eau potable et d'assainissement

- Fouille en tranchée en traversée de route avec démolition de rochers éventuelle
- Evacuation des déblais
- Fourniture et mise en place en fond de tranchée d'un lit de sable ou « grain de riz » selon nature du sol
- Fourniture et pose de collier de prise en charge avec robinet selon diam.de la canalisation
- Fourniture et pose de selles suivant le diamètre de la conduite
- Fourniture et pose de PEHD diam 25 avec fourreau PVC bleu
- Fourniture et pose de PVC diam 125
- Fourniture et pose de tube allonge et bouche à clé
- Pose d'un tabouret PVC pour compteur. Fourniture du compteur par la commune posé par vos soins
- Pose d'un tabouret siphonide avec couvercle fonte
- Lit de sable et grillage avertisseur bleu
- Lit de sable et grillage avertisseur marron
- Remblaiement en concassé 0/31.5 avec compactage par couches successives
- Revêtement de surface en enrobé à chaud 0/10 et compactage
- Fourniture d'un « croquis » de récolement avec position de la bouche à clé
- Fourniture d'un « croquis » de récolement avec position du tabouret siphonide

